



Doc. 16462
21 août 2026

Élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme

Liste et curriculum vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine

Communication

Secrétaire Général·e de l'Assemblée parlementaire



Sommaire

Page

1. Liste et curriculums vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine	3
2. Informations sur la procédure nationale de sélection des candidats à l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine	3
Annexe 1 – Curriculum vitae de Svjetlana MILIŠIĆ-VELIČKOVSKI	12
Annexe 2 – Curriculum vitae de Mahir MUHAREMOVIĆ	15
Annexe 3 – Curriculum vitae de Predrag RAOSAVLJEVIĆ	19

1. Liste et curriculum vitae des candidats présentés par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine¹

Lettre de M. Haris Bašić, Ambassadeur, Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, à M^{me} Despina Chatzivassiliou, Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en date du 11 juin 2026.

Madame Chatzivassiliou,

Faisant suite à votre lettre du 2 mai 2025, j'ai le plaisir de vous informer que la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, par sa décision n° 01-50-1-3-63/26 adoptée le 12 janvier 2026, a désigné les candidat·es suivant·es à l'élection au poste de juge au titre de la Bosnie-Herzégovine à la Cour européenne des droits de l'homme:

- M. Mahir Muharemović
- M. Predrag Raosavljević
- M^{me} Svjetlana Milišić-Veličkovski

Vous trouverez ci-joint la décision susmentionnée de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que les curriculum vitae des trois candidat·es, établis conformément au modèle adopté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et la description de la procédure nationale de sélection ayant conduit à la désignation de ces trois candidat·es.

(...)

2. Informations sur la procédure nationale de sélection des candidats à l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine

2.1. Décision

Sur la base de l'article V paragraphe (3) point c) de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, l'article 32 paragraphe (1) point a) du Règlement intérieur de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine (Journal officiel de la Bosnie-Herzégovine, n° 10/13, 32/13 et 22/14), les articles 9 et 10 de la Décision sur la procédure de nomination des ambassadeurs et ambassadrices et autres représentant·es internationaux de la Bosnie-Herzégovine (Journal officiel de la Bosnie-Herzégovine, n° 30/13 et 51/22), et conformément à l'article 21, paragraphe 1 de la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi qu'aux critères établis par la Résolution 1646 (2009) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, lors de sa 27^{ème} session ordinaire, tenue le 12 janvier 2026, a adopté

LA DÉCISION SUR LA DÉTERMINATION DE LA LISTE DES CANDIDAT·ES À L'ÉLECTION DE JUGE AU TITRE DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE À LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME (CEDH) À STRASBOURG

Article 1 La Présidence de la Bosnie-Herzégovine a déterminé la liste des candidat·es à l'élection au poste de juge au titre de la Bosnie-Herzégovine à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, à savoir:

- Mahir Muharemović
- Predrag Raosavljević
- Svjetlana Milišić-Veličkovski

Article 2 Le ministère des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine est chargé, par l'intermédiaire du Secrétariat du Conseil de l'Europe, de transmettre cette décision ainsi que les biographies des candidat·es au Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme, pour la suite des démarches.

Article 3 Les noms des candidat·es proposé·es ne seront pas rendus publics avant la fin de la procédure menée par le Panel consultatif d'experts sur les candidat·es à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme.

Article 4 La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

1. Les curriculum vitae ont été transmis par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine en anglais et en français.

2.2. Rapport final sur les travaux de la commission

Commission chargée de la procédure de sélection des candidat-es à l'élection au poste de juge au titre de la Bosnie-Herzégovine à la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi qu'aux fonctions à pourvoir au sein du Conseil de l'Europe et de l'OSCE

Extraits du RAPPORT FINAL RELATIF AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de sa 135^e séance extraordinaire du 3 juin 2025, la Présidence de la Bosnie-Herzégovine a adopté la décision n° 01-50-1-13632/25 portant création et nomination de la Commission chargée de la sélection des candidat-es au titre de la Bosnie-Herzégovine à l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que pour les fonctions à pourvoir au sein du Conseil de l'Europe et de l'OSCE (ci-après «la Commission»). Ont été nommés membres de la Commission: M. Šahbaz Džihanović, docteur en droit, M^{me} Radmila Štrbac, docteure en droit, et M. Albin Zuhrić.

Biographie des membres de la commission:

Šahbaz Džihanović est né le (...). Diplômé de la faculté de droit de l'université de Sarajevo, il est avocat et a réussi les examens professionnels dans les domaines administratif, judiciaire et du barreau. Docteur en droit.

À la faculté de droit de l'université de Sarajevo, il a soutenu avec succès sa thèse de doctorat intitulée «Protection constitutionnelle et judiciaire des droits de l'homme, avec une référence particulière à la Bosnie-Herzégovine». Son parcours professionnel et administratif a débuté en 1971 au sein des instances administratives de la commune de Živinice, puis s'est poursuivi au sein des instances législatives de la République socialiste de Bosnie-Herzégovine, à la Cour constitutionnelle de la République socialiste de Bosnie-Herzégovine et au sein des autorités exécutives de la République socialiste de Bosnie-Herzégovine. Il a ensuite occupé les fonctions de secrétaire du Conseil exécutif de la République socialiste de Bosnie-Herzégovine, puis de secrétaire du gouvernement de la République socialiste de Bosnie-Herzégovine, et enfin de secrétaire du gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine jusqu'en 1993. De 1993 à 1998, il a été consul général de la République de Bosnie-Herzégovine à Munich, en Allemagne.

Après les accords de Dayton, en Bosnie-Herzégovine, il a occupé le poste de vice-ministre de la Justice de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (1998-2002). Il a été vice-président de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (2002-2006).

Dans le domaine judiciaire, il a occupé le poste de directeur du Centre de formation des juges et des procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (2006-2011), puis celui de juge à la Cour de Bosnie-Herzégovine (2011-2015) et de juge à la Cour constitutionnelle de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (2015-2019). Il parle allemand.

Radmila (Dragan) Štrbac est née le (...). Titulaire d'une licence en droit (LLB), d'un master et d'un doctorat en sciences juridiques (LLD), elle est spécialisée en droit international. Elle a publié quatre monographies et plus de 40 articles universitaires, et a participé à de nombreux congrès universitaires internationaux liés à son domaine d'expertise.

Elle a obtenu son diplôme d'avocat en 2009.

Elle est formatrice certifiée en matière d'intégration de la législation de l'Union européenne dans l'ordre juridique national et de négociation dans le cadre du processus d'intégration européenne. Elle est formatrice permanente au Centre de formation des juges et des procureurs de la République serbe de Bosnie, où elle est spécialisée en droit européen.

Elle a été directrice du Bureau chargé de l'harmonisation de la législation de la République serbe de Bosnie avec les règlements de l'Union européenne et les pratiques et normes du Conseil de l'Europe, ministre adjointe au ministère des Relations économiques et de la Coopération régionale, première conseillère et cheffe de cabinet au ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques de Bosnie-Herzégovine, ainsi que directrice adjointe du Secrétariat législatif de la République.

Elle occupe actuellement le poste de vice-ministre chargée de l'intégration européenne au sein du ministère de l'Intégration européenne et des Relations internationales. Elle est membre permanent de la Commission pour l'intégration européenne au sein du Système de coordination du processus d'intégration européenne en Bosnie-Herzégovine et représentante du gouvernement de la République serbe de Bosnie chargée de la coordination des questions d'intégration européenne.

Albin Zuhrić est né le (...). Il est titulaire d'un BBA (Bachelor of Business Administration) en commerce international, gestion et économie, obtenu à l'université de Northwood, dans le Michigan, aux États-Unis. Il a participé à la campagne électorale de Cory Booker pour la mairie de New Jersey. Il a également pris part à la campagne électorale de Rick Snyder pour le poste de gouverneur. Il a occupé le poste de secrétaire général du parti politique «Naša stranka» de 2012 à 2017. Il est actuellement conseiller auprès d'un membre de la Présidence de Bosnie-Herzégovine pour la période 2022-2026. Il est par ailleurs membre du conseil d'administration de la Fondation Boris Divković. Il est l'initiateur du projet «Fabrika propisa» (Usine de réglementations) en collaboration avec la fondation CIS et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA). Il occupe le poste de directeur général de The Headhunter depuis 2017. Il est également directeur général de la société Headhunter Corporation for International Recruitment depuis 2020.

(...)

Liste des candidat·es à l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Les candidat·es suivant·es ont déposé leur candidature dans le cadre de l'appel public à candidatures lancé le 10 juillet 2025 par le ministère des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme:

- Neven Anđelić
- Jasminka Džumhur
- Katica Artuković
- Erliha Bičakčić
- Dženana Hadžiomerović
- Jelena Cvijetić
- Anja Laštro
- Monika Mijić
- Vanja Pavlović
- Tanja Hadžagić
- Nedim Ademović
- Svjetlana Milišić – Veličkovski
- Boris Topić
- Andrea Zubović Devedžić
- Ivo Rozić
- Mahir Muharemović
- Sanida Vahida Ramić
- Filip Novaković
- Predrag Raosavljević

(...)

Troisième session de la commission

M. Šahbaz Džihanović, docteur en droit, a convoqué les membres à la troisième session de la commission le 1er septembre 2025; celle-ci s'est tenue le 15 septembre 2025.

Les membres de la commission ainsi que le secrétaire de celle-ci ont assisté à la séance. M^{me} Emirka Bečić, experte indépendante en langue française, et M^{me} Marija Letić, experte indépendante en langue anglaise, se sont jointes à la deuxième partie de la séance afin de fournir des conseils et d'assurer une coordination supplémentaire avec la commission.

Dès le début de la séance, la commission a adopté l'ordre du jour suivant:

1. établissement des lignes directrices et de la procédure d'entretien, et
2. entretiens avec les candidat·es ayant répondu à l'appel à candidatures de la commission

Avant le début des entretiens, la commission s'est mise d'accord sur la méthodologie et les lignes directrices de base pour les deux journées.

En outre, une approche uniforme a été convenue pour évaluer la maîtrise des langues étrangères (français et anglais) des candidat·es. Les expertes indépendantes en français et en anglais se chargeraient de cette évaluation.

Avant le début des entretiens, il a été noté que deux candidats s'étaient retirés: Nedim Ademović et Filip Novaković (...).

Entretiens avec les candidat·es ayant répondu à l'appel à candidatures de la commission

Les entretiens avec les candidat·es ayant répondu à l'appel à candidatures de la commission se sont déroulés les 15 et 16 septembre 2025 dans la salle de la Présidence de Bosnie-Herzégovine, conformément au plan et au calendrier d'entretiens préétablis, dont les candidat·es avaient été dûment informé·es au préalable.

(...)

La commission a posé les mêmes questions à tous les candidat·es dans l'ordre suivant: le président de la Commission, LLD Šahbaz Džihanović; la membre, LLD Radmila Štrbac; et le membre, Albin Zuhrić.

Au cours de la deuxième partie de l'entretien, les expertes en anglais et en français, Marija Letić, professeure d'anglais, et Emirka Bečić, professeure de français, ont mené à bien leur partie de la tâche, qui comprenait une évaluation de la maîtrise de l'anglais et du français. Les évaluations individuelles ont été consignées et intégrées dans les rapports consacrés à chaque candidat.

Chacun des candidat·es a répondu aux mêmes questions:

LLD Šahbaz Džihanović a posé les questions suivantes:

- La non-exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et les possibilités de leur mise en œuvre future (avec des commentaires sur les arrêts Sejdić et Finci, Pilav, etc.)
- La situation des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine

LLD Radmila Štrbac a posé les questions suivantes:

- Le protocole n° 14 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (quels sont les changements et les améliorations apportés par ce protocole)
- La nature juridique des lignes directrices et des recommandations de la Commission de Venise

M. Albin Zuhrić a posé les questions suivantes:

- L'arrêt Kovačević rendu par la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg (avis du candidat sur cet arrêt d'un point de vue procédural).

La quatrième session de la Commission s'est tenue le 6 octobre 2025, à partir de 11 heures, dans le salon de travail de la présidence. Dès le début, la commission a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Évaluation, examen et finalisation de la liste des candidat·es retenu·es:
 - a. pour les candidat·es représentant la Bosnie-Herzégovine à l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme

(...)

Point 1 – Examen, évaluation et établissement de la liste définitive des candidat·es retenu·es dans le cadre de la procédure de sélection des candidat·es représentant la Bosnie-Herzégovine à l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que pour les fonctions à pourvoir au sein des organes du Conseil de l'Europe et de l'OSCE

Dans son introduction, le président de la commission, M. Šahbaz Džihanović, docteur en droit, a indiqué les éléments suivants:

- Lors de sa troisième réunion, tenue les 15 et 16 septembre 2025, la commission a mené des entretiens avec les personnes ayant présenté leur candidature à la suite de l'appel public lancé le 10 juillet 2025 par le ministère des Affaires étrangères, dans le cadre de la procédure de sélection des représentant·es de la Bosnie-Herzégovine en vue de l'exercice de fonctions au sein d'organisations internationales, à savoir: le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme;
 - La commission a procédé à l'évaluation des candidat·es au moyen d'entretiens menés sur la base d'une série de questions identiques posées à l'ensemble des personnes auditionnées. Ces entretiens ont fait l'objet d'une prise de notes et d'une évaluation fondée sur des critères préalablement définis.
1. Le nombre maximal de points pouvant être attribué à un·e candidat·e était fixé à 100.
 2. L'évaluation reposait sur les critères suivants:
 - a. parcours du ou de la candidat·e ainsi que sa conformité aux conditions énoncées au chapitre II de la décision relative à la procédure de nomination des ambassadeurs et ambassadrices et autres représentant·es internationaux de la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'aux exigences figurant dans l'appel public du ministère des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine: jusqu'à 100 points;
 - b. détention d'un diplôme de master (ou de niveau magister) et autres qualifications professionnelles ou académiques du ou de la candidat·e: jusqu'à 5 points;
 - c. détention d'un doctorat: jusqu'à 10 points;
 - d. impression générale laissée par le ou la candidat·e: jusqu'à 15 points;
 - e. compétences linguistiques: maîtrise de l'anglais ou d'une autre langue officielle de l'Organisation des Nations Unies, ou encore d'une langue d'un État membre de l'Union européenne; les connaissances de l'anglais et du français étant évaluées par des expert·es indépendants pour chacune de ces langues: jusqu'à 20 points.
 - La Commission est investie d'une mission particulièrement exigeante consistant à appliquer l'ensemble des critères préalablement arrêtés, à évaluer chaque candidat·e de la manière la plus rigoureuse possible, avec professionnalisme, objectivité et indépendance, et à mener à bien la procédure qui lui a été confiée par la Présidence de la Bosnie-Herzégovine.

À l'issue d'un bref échange de vues, la commission a conclu à l'unanimité ce qui suit:

- a. il appartient à la commission de mener à bien la tâche particulièrement exigeante consistant à évaluer les candidat·es, à procéder à leur notation et à établir une liste restreinte pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine (...);
- b. l'évaluation, la notation et l'établissement des listes de candidat·es pour l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine doivent garantir l'égalité de traitement entre les candidat·es (...);
- c. les membres de la commission, individuellement comme collectivement, exerceront leurs fonctions avec professionnalisme et en toute indépendance, à l'abri de toute influence politique;
- d. les membres de la commission fonderont leur appréciation sur une bonne compréhension des fonctions exercées à la Cour européenne des droits de l'homme (...);
- e. l'évaluation des candidat·es reposera principalement sur les connaissances, les compétences et les qualités personnelles que requiert l'exercice des fonctions auxquelles ils ou elles postulent;
- f. les trois candidat·es figurant sur la liste restreinte pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine devront présenter des mérites et qualifications sensiblement équivalents; aucun traitement préférentiel ne sera accordé à l'un·e ou l'autre d'entre eux;
- g. l'ordre de présentation des candidat·es sera établi par ordre alphabétique.

Pour établir la liste des candidat·es retenus (ayant répondu à l'appel public à candidatures) ainsi que la liste restreinte des candidat·es les mieux classés, la commission aura soin:

- a. de respecter les exigences du chapitre II de la décision relative à la procédure de nomination des ambassadeurs et ambassadrices (élection des représentant·es de la Bosnie-Herzégovine auprès des organisations et institutions internationales). Les dispositions de ce chapitre sont applicables aux représentant·es de la Bosnie-Herzégovine au sein des organisations et institutions internationales;
- b. de respecter les critères et exigences fixés par l'appel public à candidatures du ministère des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, en date du 10 juillet 2024;
- c. de respecter la décision relative à la procédure d'évaluation des connaissances des candidat·es ayant répondu à l'appel public à candidatures du ministère des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, en vue du poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme (...);
- d. de respecter le Règlement;
- e. de respecter les dispositions relatives à la procédure de sélection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine (...).

Après avoir approuvé à l'unanimité les principaux éléments de la procédure d'évaluation des candidat·es ayant répondu à l'appel public à candidatures, la commission a arrêté la date de poursuite de la procédure au 7 octobre 2025 à 9 heures, dans la salle de réunion de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine.

Lors de la reprise de sa quatrième session, tenue le 7 octobre 2025, la commission a appliqué la procédure susmentionnée d'évaluation des candidat·es ayant répondu à l'appel public. En tenant compte des principaux éléments de la procédure de sélection des juges au titre de la Bosnie-Herzégovine à la Cour européenne des droits de l'homme, et conformément aux lignes directrices du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la commission a procédé à l'évaluation individuelle des candidat·es (...).

Sur la base de la liste de candidat·es susmentionné·es, la commission a arrêté:

LISTE DES CANDIDAT·ES

(Par ordre alphabétique)

pour l'élection du juge représentant la Bosnie-Herzégovine à la Cour européenne des droits de l'homme

- Mahir Muharemović
- Predrag Raosavljević
- Svjetlana Milišić Veličkovski

La liste des candidat·es à l'élection au poste de juge représentant la Bosnie-Herzégovine à la Cour européenne des droits de l'homme sera soumise à la Présidence de la Bosnie-Herzégovine pour qu'elle prenne les mesures et décisions compétentes.

La description détaillée de la procédure suivie pour établir cette liste sera également jointe à celle-ci.

(...)

À l'issue de l'évaluation et de l'approbation formelle de la liste des trois candidat·es à l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme (...), il a été conclu que:

La prochaine, cinquième session de la commission se tiendra le 16 octobre 2025 à 11 heures à la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, conformément à l'ordre du jour adopté:

1. Adoption du procès-verbal de la quatrième session de la commission
2. Approbation officielle:
3.
 - a. de la liste définitive des trois candidat·es au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, (...)
 1. Examen et adoption du rapport final sur les travaux de la commission, et
 2. Questions d'actualité.

La cinquième session de la commission s'est tenue le 16 octobre 2025, à partir de 11 heures, dans les locaux de la Présidence de Bosnie-Herzégovine, conformément à la convocation à la session et à l'ordre du jour adopté:

1. Adoption du procès-verbal de la cinquième session
2. Approbation officielle de la liste définitive:
 - a. une liste de trois candidat-es à l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

Sur la base de la notation des candidat-es à l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, la commission a officiellement approuvé, par ordre alphabétique:

La liste définitive des trois candidat-es à l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg

- Mahir Muharemović
- Predrag Raosavljević
- Svjetlana Milišić-Veličkovski.

Dans le cadre de la procédure d'établissement de la liste des trois candidat-es à la suite de l'appel à candidatures lancé par le ministère des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine le 10 juillet 2024, la commission a agi conformément à la décision relative à la procédure de nomination des ambassadeurs et ambassadrices et autres représentant-es internationaux de Bosnie-Herzégovine – Chapitre II (Élection des représentant-es de Bosnie-Herzégovine au sein des organisations et institutions internationales), aux conditions et critères énoncés dans l'appel à candidatures du ministère des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, à la décision de la commission relative à la procédure d'évaluation des connaissances des candidat-es ayant postulé dans le cadre de l'appel à candidatures du ministère des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine en vue de l'élection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme et à des fonctions au Conseil de l'Europe et à l'OSCE, ainsi qu'au Règlement de la commission.

Ce faisant, la commission a accordé une attention particulière aux procédures d'élection des candidat-es au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme ainsi qu'aux lignes directrices du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, selon lesquelles il ne devrait pas exister de différences significatives entre les profils des trois candidat-es sélectionné-es, et il était tout aussi important pour l'État contractant de ne pas accorder de traitement préférentiel à l'un des trois candidat-es; ainsi, dans ce cas particulier, les noms des trois candidat-es ont été présentés par ordre alphabétique, et la liste comprend au moins un candidat et une candidate.

La description détaillée des procédures appliquées par la commission pour établir la liste des candidat-es à la suite de l'appel à candidatures susmentionné figure dans le rapport final sur les travaux de la commission relatifs à la procédure d'élection des candidat-es au poste de juge représentant la Bosnie-Herzégovine à la Cour européenne des droits de l'homme (...), qui est joint en annexe.

(...)

Dans le cadre du point 3 de l'ordre du jour, la commission a procédé au réexamen du projet de rapport final relatif à ses travaux.

Après en avoir délibéré, la commission est convenue à l'unanimité de ce qui suit:

1. Le projet de rapport rend fidèlement compte des données, informations et décisions arrêtées par la commission dans l'accomplissement de la mission qui lui a été confiée au titre du point 2 de la décision du 3 juin 2025 portant nomination de la Commission chargée de la procédure de sélection des candidat-es au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine (...).
2. Les listes approuvées par la commission seront soumises à la Présidence de la Bosnie-Herzégovine pour examen et décision, accompagnées des projets de décision correspondants.
3. Le rapport final sur les travaux de la commission sera soumis en même temps que les listes de candidat-es établies et servira de document de référence exposant de manière détaillée les fondements procéduraux de la mise en œuvre de l'appel public à candidatures publié par le ministère des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine le 10 juillet 2024.

4. La secrétaire de la commission était chargée de réunir, pour chaque liste de candidat·es, l'ensemble des pièces justificatives pertinentes, notamment les candidatures, les éléments attestant du respect des conditions prévues par l'appel public à candidatures, les curriculum vitae -sous la forme de notices biographiques normalisées- ainsi que toute autre information ou tout autre élément pertinent pour la poursuite de la procédure à l'issue des décisions de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine.
5. Les membres de la commission nommés en application de la décision de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine du 3 juin 2025 remettront leur curriculum vitae à la secrétaire de la commission. Ceux-ci seront joints au rapport sur les travaux de la Commission.

Après avoir examiné le rapport final, la commission a constaté à l'unanimité que:

- a. l'appel public à candidatures pour l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine a été publié dans trois quotidiens, sur le site internet du ministère des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, sur la plateforme X ainsi que sur la page Facebook du ministère;
- b. la procédure de constitution de la liste restreinte de trois candidat·es au titre de la Bosnie-Herzégovine pour l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que des listes de candidat·es aux fonctions au sein du Conseil de l'Europe, était transparente et reposait sur des critères définis à l'avance;
- c. les membres de la commission possèdent les qualifications, les compétences professionnelles et les connaissances techniques requises pour mener à bien les missions qui leur ont été confiées par la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, conformément à la décision du 3 juin 2025 portant nomination de la commission. Ils ont exercé leurs fonctions en toute indépendance et à l'abri de toute influence extérieure;
- d. la commission chargée de l'examen des candidatures et de l'établissement des listes restreintes a observé une attitude impartiale et équilibrée à l'égard de l'ensemble des postulant·es et candidat·es;
- e. lors des entretiens, la commission a procédé à l'évaluation des candidat·es au moyen d'une méthode de sélection uniforme, fondée sur une série de questions identiques et sur un système prédéfini d'évaluation des réponses, lesquelles ont été consignées de manière détaillée;
- f. au cours des entretiens, les compétences linguistiques en anglais et en français ont fait l'objet d'une évaluation spécifique réalisée par des expert·es indépendants pour chacune de ces langues.

Au titre du point 4 de l'ordre du jour, la commission a décidé de tenir sa sixième et ultime session le 23 octobre 2025 à 10 heures, selon l'ordre du jour ci-après:

1. Signature des listes officiellement approuvées:

- a. liste de trois candidat·es présentée par la Bosnie-Herzégovine pour l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme;
- b. (...);
- c. rapport final sur les travaux de la commission;
- d. clôture de la procédure de transmission des listes approuvées à la Présidence de la Bosnie-Herzégovine pour examen et décision.

(...)

La cinquième session de la commission a pris fin à 14 heures.

La sixième session de la commission s'est tenue le 23 octobre 2025 à 10 heures dans la salle de réunion de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine.

La session s'est déroulée en présence du président de la commission, de ses membres et de sa secrétaire. En ouverture de séance, la commission a confirmé l'ordre du jour susmentionné.

L'ordre du jour une fois adopté, la commission a entamé ses travaux.

1. Signature des listes officiellement approuvées

À l'ouverture de sa sixième session et conformément à la procédure, la commission a passé brièvement en revue les activités menées entre juillet et octobre 2025 et a dressé le bilan des résultats obtenus dans le cadre de la procédure de sélection engagée à la suite de l'appel public à candidatures publié par le ministère des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine le 10 juillet 2024.

Par ailleurs, la conformité formelle du dossier a été une nouvelle fois vérifiée ainsi que l'exactitude des données confirmée en ce qui concerne la liste de trois candidat·es pour la Cour européenne des droits de l'homme (...). Conformément aux décisions consignées dans les procès-verbaux des précédentes sessions de la Commission, chacun des membres de la Commission a procédé à la signature des listes, qui seront soumises à la Présidence de la Bosnie-Herzégovine pour examen et décision.

Signature du rapport final sur les travaux de la commission

Après avoir examiné la version consolidée du rapport final sur les travaux de la commission, comprenant les décisions arrêtées lors de la cinquième session du 16 octobre 2025 ainsi que les éléments consignés lors de cette sixième session du 23 octobre 2025, la commission a adopté à l'unanimité le rapport final de la Commission chargée de la procédure de sélection des candidat·es au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine (...). Les membres de la Commission ont procédé ensuite à sa signature.

La commission est convenue de ce qui suit:

- a. Les listes de candidat·es établies dans le cadre de l'appel public lancé par le ministère des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine du 10 juillet 2024, dûment approuvées et signées, seront transmises à la Présidence de la Bosnie-Herzégovine pour examen et décision.
- b. Le rapport final sur les travaux de la commission sera soumis à la Présidence de la Bosnie-Herzégovine afin de fournir une présentation détaillée de la procédure suivie, des entretiens conduits avec les candidat·es, de l'évaluation et de l'appréciation de leurs compétences au regard des critères adoptés, de l'évaluation de leur connaissance de l'anglais et du français ainsi que de leur classement sur les listes, conformément à l'article 2 de la décision de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine portant nomination de la Commission chargée de conduire la procédure relative à l'appel public à candidatures lancé par le ministère des Affaires étrangères le 10 juillet 2024.
- c. Tous les documents soumis à la Présidence de la Bosnie-Herzégovine seront rédigés dans les langues officielles de la Bosnie-Herzégovine et établis en alphabet cyrillique et latin.
- d. À l'issue de l'examen et de la décision de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine relative à la présente procédure, le Secrétariat de la Présidence mettra fin aux activités liées à l'appel public à candidatures, en coopération et en concertation avec le ministère des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine. La liste de trois candidat·es à l'élection au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Bosnie-Herzégovine (...) seront accompagnées des explications pertinentes, des biographies des candidat·es et des autres documents originaux, et transmises à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, conformément aux décisions de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine.

(...)

La commission constate que les travaux menés dans le cadre de l'appel public à candidatures lancé par le ministère des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine le 10 juillet 2024 sont désormais achevés.

La séance est levée à 12 heures.

N° 01-50-1-1363-42/25

Sarajevo, le 23 octobre 2025

La secrétaire de la commission (signature) Dušica Bećarević	La commission (Signatures) Dr Šahbaz Džihanović, président Dr Radmila Štrbac, membre Albin Zuhrić, membre
---	---

Annexe 1 – Curriculum vitae de Svjetlana MILIŠIĆ-VELIČKOVSKI

I. État civil

Nom, prénom: MILIŠIĆ-VELIČKOVSKI, Svjetlana

Sexe: féminin

Date et lieu de naissance: le 25 mars 1970 à Sarajevo, Bosnie-Herzégovine

Nationalité: Bosnie-Herzégovine

Etudes et diplômes, et autres qualifications

- Examen du barreau (2000), ministère fédéral de la Justice, Sarajevo (Bosnie-Herzégovine)
- Programme de droit et de pratique des droits de l'homme (septembre – novembre 1998), Institut de droit européen, Université de Birmingham (Angleterre)
- Diplôme d'études européennes approfondies (1993-1994), Collège d'Europe, Bruges (Belgique) et Natolin (Pologne)
- Diplôme de droit comparé (1992-1993), Institut de droit comparé, Université de Paris II (France)
- Diplôme de droit (1988-1992, examens finaux en 1997 en raison de la guerre en Bosnie-Herzégovine), Faculté de droit, Université de Sarajevo
- Baccalauréat A2 (1987-1988), Lycée Augustin Thierry, Blois (France)

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

- Juge, Cour suprême de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, Sarajevo, Département civil et Département administratif (depuis juin 2018): Décision sur les recours extraordinaires contre les décisions de justice définitives dans les affaires civiles et commerciales; résolution préliminaire des questions juridiques controversées pertinentes pour la prise de décision devant les tribunaux de première instance; décision sur les recours extraordinaires dans les litiges administratifs.
- Juge et cheffe de département, Tribunal cantonal de Sarajevo, Département civil (2016-2018): Décision sur les appels dans les affaires de droit civil (y compris du travail et de la famille); coordination et supervision des activités du Département civil; suivi et analyse de la jurisprudence en matière de droit civil; membre du comité de rédaction du Bulletin de jurisprudence du Tribunal cantonal.
- Juge, Tribunal cantonal de Sarajevo, Département administratif et Département civil (2009-2016): Décision dans les litiges administratifs; décision sur les appels dans les affaires civiles.
- Juge, Tribunal municipal de Sarajevo (2003-2009): Trancher les affaires civiles en première instance.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

- Membre de l'équipe d'experts pour la réforme des procédures d'appel en matière civile en Bosnie-Herzégovine, Conseil supérieur de la magistrature et des procureurs (2021-2022): Analyse de l'efficacité et de la qualité des procédures d'appel devant les tribunaux de Bosnie-Herzégovine; étude comparative des systèmes d'appel européens; proposition de modifications législatives visant à réduire le nombre d'affaires civiles devant les tribunaux d'appel et à raccourcir la durée des procédures;
- Chargé principal de la réforme judiciaire, Commission judiciaire indépendante, Sarajevo (2002-2003): Travail sur la réforme du Code de procédure civile et d'autres projets de réforme judiciaire, incluant la prise en compte de tous les aspects du droit à un procès équitable;
- Avocate et stagiaire avocate, Milišić Munira i Vladimir, avocats, Sarajevo (1998-2001): Représentation de clients dans des procès devant les tribunaux et les agences administratives, en particulier dans les affaires d'obligations civiles, de propriété et de logement, y compris les cas de violation des droits de l'homme;

- Juriste, Bureau du Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine (OHR), Département juridique, Sarajevo (1996-1998): Rédaction de propositions de loi et suivi de l'adoption et de la mise en œuvre de nouveaux textes législatifs sur les droits de propriété et d'occupation, soulevant des questions très sensibles du retour des réfugiés dans leurs foyers dans la période d'après-guerre;
- Assistante académique, Collège d'Europe – Natolin, Varsovie (1994-1996): Organisation et animation des travaux dirigés et fourniture d'une assistance académique dans les cours sur les droits de l'homme et des minorités, le droit de l'Union européenne, les réformes juridiques en Europe centrale et orientale.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Sans objet

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits humains

Poste de juge dans les tribunaux de première, deuxième et dernière instance: traitement des affaires impliquant des questions de violations potentielles des droits humains; application des principes et normes de la CEDH, soit directement, soit lors de l'interprétation des lois nationales;

Formatrice au sein des centres de formation judiciaire de Bosnie-Herzégovine sur des sujets tels que le droit à un procès équitable, la procédure civile, l'égalité entre les femmes et les hommes, le harcèlement sexuel, la liberté d'expression, le travail en équipe et la communication dans les institutions judiciaires (depuis 2010);

Consultante pour le projet «Protéger la liberté d'expression et des médias dans les Balkans occidentaux» (PRO-FREX), Conseil de l'Europe (depuis 2024);

Consultante pour le projet EFEx visant à renforcer les capacités institutionnelles en matière de liberté d'expression et d'accès à l'information en Bosnie-Herzégovine, Conseil de l'Europe (depuis 2023);

Adaptation nationale et tutorat des cours HELP: «La liberté d'expression», «Motivation judiciaire et droits de l'homme» et «Qualité de la justice – le travail de la CEPEJ», Conseil de l'Europe (2020, 2024, 2025);

Formatrice du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne des droits de l'homme (2020-2022);

Adaptation nationale de la mise à jour du Manuel des formateurs sur la liberté d'expression, Conseil de l'Europe – projet JUFREX (2020);

Membre du panel de rédaction du Guide pratique: Violence domestique, projet de l'Initiative atlantique et DCAF (2016);

Membre du panel de rédaction des Lignes directrices sur la prévention du harcèlement sexuel et sexiste, Conseil supérieur de la magistrature et des procureurs de Bosnie-Herzégovine (2014);

Conférencière, présentatrice et panéliste dans de nombreuses conférences, séminaires et ateliers nationaux et internationaux sur les droits humains, l'état de droit et l'administration de la justice;

Expérience professionnelle telle que décrite ci-dessus au point III. b.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

Sans objet

b. Mandats électifs

Sans objet

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Sans objet

VI. Autres activités

Membre des commissions du Conseil de l'Europe: **Membre (depuis 2022)** et membre suppléante (2018 à 2022) de la **Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)** pour la Bosnie-Herzégovine;

Membre d'associations professionnelles: Membre du Comité de coordination de l'Association des femmes juges de Bosnie-Herzégovine (depuis 2024); membre de l'Association (depuis 2009).

VII. Travaux et publications

Évaluation des besoins législatifs et politiques pour la mise en œuvre des normes européennes anti-SLAPP dans le contexte de la Bosnie-Herzégovine, contribution à l'évaluation régionale pour les Balkans occidentaux, projet PROFREX du Conseil de l'Europe, 2024;

Poursuites en diffamation contre les médias, dans Džihana, A. (éditeur), Droit des médias: Cadre pour un fonctionnement libre et responsable des médias, pp 123-164, Centre pour la promotion de la société civile, Sarajevo, 2022;

Manuel de pratique pour les juges et les procureurs dans les affaires de harcèlement sexuel, Groupe d'auteurs, Atlantic Initiative, Sarajevo, 2018 (co-auteur et co-éditeur);

Commentaire sur le Code de procédure civile de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska, deuxième édition révisée: Kulenović Z, Mikulić S, Milišić-Veličkovski S, Stanišić J, Vučina D, Apriori org. agencija, Mostar, 2011;

Commentaire du Code de procédure civile de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska: Kulenović Z, Mikulić S, Milišić-Veličkovski S, Stanišić J, Vučina D, Projet commun du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, Sarajevo, 2005.

VIII. Langues

Langue	Français	Anglais	Bosniaque	Italien	Espagnol	Polonais
Lire	C2	C2	C2	B2	B1	A2
Ecrire	C1	C2	C2	B1	A2	A1
Ecouter	C2	C2	C2	B2	B1	A2
Parler	C2	C2	C2	B1	A2	A1
Comment avez-vous appris	Cours scolaires, séjour en France, expériences professionnelles et académiques	Cours de langue, expériences professionnelles et académiques	Langue maternelle	Cours de langue	Séjour en Espagne	Cours de langue, séjour en Pologne

IX. Autres informations pertinentes

//

X. Amélioration des compétences linguistiques

Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élue juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.

☐ Oui, je confirme

XI. Résidence à Strasbourg

Veuillez confirmer que vous vous installerez de manière permanente à Strasbourg si vous êtes élue juge à la Cour.

☐ Oui, je confirme

Annexe 2 – Curriculum vitae de Mahir MUHAREMOVIĆ

I. État civil

Nom, prénom: MUHAREMOVIĆ, Mahir

Sexe: masculin

Date et lieu de naissance: le 15 mai 1985 à Brcko, Bosnie-Herzégovine

Nationalité: bosnienne

II. Formations, diplômes et autres qualifications

- Doctorat en droit public et international (summa cum laude) à la Faculté de droit de l'Université de Tuzla en 2018, avec une thèse intitulée «L'application des droits de l'homme devant les tribunaux d'investissement internationaux». Cette recherche doctorale a examiné l'intersection du droit international des droits de l'homme et de l'arbitrage en matière d'investissement, un domaine directement pertinent pour la protection des droits fondamentaux dans le contexte de l'arbitrage international.
- Master en droit (LL.M.) en droit public et international public de la Faculté de droit de l'Université de Tuzla en 2013, dont le mémoire portait sur «La souveraineté des États membres de l'UE après le traité de Lisbonne».
- Examen d'avocat devant la Chambre des avocats de la Fédération de Bosnie-Herzégovine en 2015.
- Examen du barreau du ministère fédéral de la Justice de la Fédération de Bosnie-Herzégovine en 2011.
- Diplôme de droit avec la mention summa cum laude à la faculté de droit de l'université de Tuzla en 2009.

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

Ma carrière judiciaire comprend une expérience directe en tant que juge siégeant en matière pénale et un travail pratique à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

En tant que Juge à la section des affaires pénales du tribunal de première instance de Bijeljina (de février 2016 à octobre 2018), j'ai présidé un rôle complet d'affaires pénales. Cela m'a obligé à évaluer méticuleusement des dossiers juridiques complexes, des soumissions de preuves et des plaidoiries orales présentées par l'accusation et la défense. En tant que juge président, j'étais responsable de rendre des jugements de première instance sur le fond et de déterminer des peines pénales proportionnées. Mon mandat judiciaire englobait également une surveillance importante avant le procès, où j'autorisais régulièrement des mandats de perquisition, supervisais des enquêtes pénales en cours et statuais sur des requêtes en détention provisoire. Ce rôle nécessitait un engagement quotidien envers les garanties d'un procès équitable en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme, y compris les droits de l'article 5 (liberté et sécurité) et de l'article 6 (droit à un procès équitable).

En tant que Juge associé à la section des affaires civiles du tribunal municipal de Gradacac (de juillet 2012 à janvier 2016), j'opérais au sein de la section des affaires civiles en présidant un rôle dédié aux petits litiges civils. Cette position exigeait que j'analyse de manière indépendante les dossiers juridiques, que j'évalue les soumissions de preuves concurrentes et que j'examine les arguments oraux présentés par les parties en litige. Ma fonction judiciaire principale était la résolution directe de ces litiges en rendant des jugements civils de première instance sur le fond. Cette expérience m'a fourni une base solide dans la dimension civile des droits de la Convention, y compris les droits de propriété (Protocole 1, article 1) et l'accès à un tribunal.

Lors de mon passage en tant que Professionnel invité à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg (de septembre à octobre 2015), j'ai examiné les requêtes portées devant la Cour et rédigé des décisions juridiques sur la recevabilité. Ce rôle m'a permis de me familiariser directement avec les méthodes de travail de la Cour, les procédures de traitement des affaires et les critères de recevabilité en vertu des articles 34 et 35 de la Convention.

b. Description des activités juridiques non judiciaires

Tout au long de ma carrière, j'ai combiné la recherche universitaire, le conseil juridique et le travail international sur l'État de droit avec une attention constante sur les droits de l'homme et le droit constitutionnel.

Je suis actuellement **Chercheur principal et gestionnaire de programme** pour le programme État de droit en Europe du Sud-Est de la Fondation Konrad Adenauer à Bucarest (depuis novembre 2018). J'y effectue des recherches et des analyses juridiques sur l'État de droit, la corruption, le droit international et les droits de l'homme, le droit constitutionnel et le droit procédural dans la région de l'Europe du Sud-Est. Je conceptualise et mène des recherches empiriques qualitatives et quantitatives et je rédige des rapports sur les questions liées à l'État de droit. Je fournis également des conseils juridiques fondés sur la législation existante et je coordonne des projets sur l'État de droit dans toute la région. De plus, je donne des conférences sur les droits de l'homme, l'État de droit et le droit international.

Je suis également **Professeur adjoint de droit public et international à la Faculté de droit de l'Université de Tuzla** (vacataire, depuis février 2022). Auparavant (à partir de 2020), j'étais également engagé dans la même faculté en tant que chargé de cours à temps partiel en droit international. Mes tâches incluent la planification des cours, la recherche scientifique, l'enseignement et l'évaluation dans des matières telles que le droit international et le droit des droits de l'homme.

J'ai travaillé comme Consultant expert juridique pour le projet anti-corruption de la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (de mai à juin 2022), où j'ai rédigé un rapport d'évaluation sur le cadre juridique et ses effets sur le travail des organes de lutte contre la corruption en Bosnie-Herzégovine.

J'ai agi en tant que réviseur par les pairs pour la revue DHS (Université de Tuzla), les actes de la Faculté de droit de Tuzla et le Balkan Yearbook of European and International Law de Springer (de 2023 à 2024).

En tant qu'Assistant de recherche et d'enseignement à la Faculté de droit de l'Université de Tuzla (de 2011 à 2013), j'ai aidé les professeurs dans l'enseignement en classe, les examens et la tenue des dossiers. J'ai également donné des cours magistraux en droit pénal.

Enfin, en tant que Stagiaire en droit au bureau du procureur cantonal de Tuzla (de 2009 à 2011), j'ai assisté les procureurs lors des enquêtes et j'ai rédigé des décisions, y compris des actes d'accusation et des mandats.

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Au-delà du travail strictement juridique, je me suis engagé dans des activités professionnelles plus larges qui croisent la gouvernance, les processus démocratiques et l'analyse des données.

Je suis actuellement **Expert national pour le projet Varieties of Democracy (V-Dem) au Dem Institute de l'Université de Göteborg en Suède** (périodique, depuis janvier 2020). J'analyse et fournis des données liées à la gouvernance et à l'État de droit en Bosnie-Herzégovine, contribuant ainsi à un ensemble de données mondial utilisé par les chercheurs et les décideurs du monde entier pour évaluer la qualité démocratique.

Je suis également **Rédacteur en chef du blog Law and Governance South East Europe** (depuis octobre 2025). Je dirige la vision éditoriale et la stratégie de contenu de cette plateforme spécialisée, en me concentrant sur le droit public et les défis de la gouvernance dans la région de l'Europe du Sud-Est.

J'ai été conférencier à l'école de justice transitionnelle, organisée par l'ONG Pravnik et le PNUD Bosnie-Herzégovine avec le soutien de l'UE (en avril 2024 et novembre 2024). J'y ai donné des conférences interactives sur l'érosion de la justice internationale, en intégrant des études de cas sur la responsabilité et la protection des droits de l'homme dans les situations post-confliktuelles.

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits humains

Les droits de l'homme ont été le fil conducteur de ma carrière professionnelle et universitaire, englobant la pratique judiciaire, l'engagement institutionnel international, la recherche universitaire et le renforcement des capacités dans les Balkans occidentaux.

En tant que professionnel invité à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg en 2015, j'ai acquis un aperçu direct du fonctionnement de la Cour en examinant des requêtes et en rédigeant des décisions de recevabilité. Cette expérience a façonné ma compréhension du système de la Convention de l'intérieur. En tant que juge au tribunal de première instance de Bijeljina (de 2016 à 2018), j'ai appliqué

quotidiennement les normes de la Convention, en particulier les articles 5 et 6 de la CEDH, lors des décisions sur la détention provisoire, l'évaluation de la légalité des preuves et la sauvegarde des droits de l'accusé. Dans mon rôle actuel de chercheur principal au sein d'un programme renommé sur l'État de droit pour la région de l'Europe du Sud-Est (depuis 2018), je mène des recherches et publie sur l'État de droit, les droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les Balkans occidentaux. Je donne également des conférences et des formations sur ces sujets aux professionnels du droit et aux acteurs de la société civile de la région. Ma thèse de doctorat (en 2018, *summa cum laude*) a examiné l'application des droits de l'homme devant les tribunaux d'investissement internationaux, en explorant la manière dont les droits fondamentaux interagissent avec le règlement des différends entre investisseurs et États. Mes publications évaluées par des pairs abordent un large éventail de sujets liés aux droits de l'homme. Ceux-ci incluent la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et le réalisme juridique, le rôle de l'identité constitutionnelle dans la jurisprudence de cette Cour, et les implications de l'intelligence artificielle dans la prise de décision judiciaire sur un procès équitable. J'ai également écrit sur la hiérarchie des droits de l'homme en droit international, la protection du droit à l'eau dans l'arbitrage d'investissement et la responsabilité pénale pour la non-exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. En tant que chargé de cours en droit public et international à l'Université de Tuzla (depuis 2020), j'enseigne et j'encadre des étudiants en droit des droits de l'homme et en droit constitutionnel. J'ai également contribué en tant que consultant à la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine sur un projet anti-corruption en 2022, en évaluant le cadre juridique régissant les organes de lutte contre la corruption.

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

Sans objet. Je n'ai occupé aucun poste dans la fonction publique.

b. Mandats électifs

Sans objet. Je n'ai occupé aucun mandat électif.

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Sans objet. Je n'ai occupé aucun poste dans un parti ou un mouvement politique.

VI. Autres activités

Participation à des conférences: Je suis un présentateur et un participant régulier à des conférences universitaires internationales, notamment la conférence sur les 30 ans de l'accord de Dayton à l'Université d'Istanbul (en novembre 2025) et la conférence de l'Association des juges à Jahorina en Bosnie-Herzégovine (en octobre 2022). Collaboration internationale: Je contribue en tant qu'expert national au projet V-Dem à l'Université de Göteborg, en fournissant des données sur la gouvernance et l'État de droit concernant la Bosnie-Herzégovine pour la recherche comparative mondiale.

VII. Travaux et publications

Auteur de 3 ouvrages, de plus de 20 articles publiés dans des revues à comité de lecture et de nombreuses notes d'orientation juridique. Titres sélectionnés (les plus pertinents au regard du mandat de la Cour européenne des droits de l'homme):

1. «Une Cour politisée: la nomination influence-t-elle le vote et le raisonnement juridique des juges à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine?» (présenté lors d'une conférence à l'Université d'Istanbul, publication prévue courant 2026 dans un ouvrage chez Routledge).
2. «L'IA en tant que juge: une violation du droit à un procès équitable, en soi?», *International Journal of Human Rights and Constitutional Studies*, Vol. 12, No 4, 2025 (Web of Science).
3. «Concilier démocratie et droits de l'homme: le rôle de l'identité constitutionnelle dans la jurisprudence récente de la Cour européenne des droits de l'homme» (coécrit), *Bratislava Law Review*, Vol. 8, No 2, 2024 (SCOPUS/WoS).
4. «La protection des droits de l'homme devant la CEDH: le réalisme juridique à l'œuvre?», *Signs of Time*, 2024 (DOAJ).

5. «Les conséquences des débats sur l'État de droit pour le processus d'adhésion des États des Balkans occidentaux» (coécrit), in: *The Rule of Law Under Threat*, Edward Elgar Publishing, 2024.
6. «Sur la nécessité de rééquilibrer l'efficacité et la protection des droits de l'homme fondamentaux dans la procédure pénale de Bosnie-Herzégovine à travers l'exemple de la question de la légalité des preuves», *Journal of Law and Finance*, 9/2021.
7. «La responsabilité pénale des parlementaires en Bosnie-Herzégovine en cas de non-exécution des décisions de la Cour constitutionnelle et de la Cour européenne des droits de l'homme», *Journal of Public Law*, No 15, 2014.
8. «La protection des droits de l'homme fondamentaux devant les tribunaux internationaux d'investissement, avec une référence spécifique au droit à l'eau», *Collected Papers of the Faculty of Law in Nis*, No 82/2019 (HeinOnline/EBSCO/CEEOL/DOAJ).
9. «De l'existence d'une hiérarchie des droits de l'homme en droit international», *Znakovi vremena*, 2019 (DOAJ).
10. «Le modèle démocratique de Dayton et son impact sur l'État bosnien», *Int. J. Human Rights and Constitutional Studies*, Vol. 4, No 1, 2016 (Web of Science).

VIII. Langues

Langue	Français	Anglais	Allemand	Bosniaque/Croate/Serbe
Lire	B1	C2	C2	C2
Ecrire	A1	C2	C2	C2
Ecouter	A2	C2	C2	C2
Parler	A1	C2	C2	C2
Comment avez-vous appris	Auto-apprentissage + court cours de langue	École+Travail+cours: IELTS Academic (Conseil britannique)	École et vie en Allemagne: ZOP (Institut Goethe)	Langue maternelle

IX. Autres informations pertinentes

J'apporte une combinaison unique d'expérience judiciaire, d'expertise institutionnelle internationale et d'engagement académique soutenu en droit des droits de l'homme, directement pertinente pour les travaux de la CEDH. Mon expérience de terrain en tant que professionnelle invitée à la Cour à Strasbourg, conjugée à ma pratique de juge en exercice appliquant les normes de la Convention dans les procédures pénales, me confère une compréhension pratique du système strasbourgeois et des réalités judiciaires nationales. Mes nombreuses publications sur les droits de l'homme et l'état de droit, mon travail actuel sur l'état de droit en Europe du Sud-Est et mon enseignement universitaire me permettent d'acquérir la profondeur d'analyse et la perspective régionale nécessaires pour contribuer de manière significative aux travaux de la Cour.

X. Amélioration des compétences linguistiques

Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat (veuillez cocher la case pour confirmer).

☒ Oui, je confirme

XI. Résidence à Strasbourg

Veuillez confirmer que vous vous installerez de manière permanente à Strasbourg si vous êtes élu juge à la Cour (veuillez cocher la case pour confirmer).

☒ Oui, je confirme

Annexe 3 – Curriculum vitae de Predrag RAOSAVLJEVIĆ

I. État civil

Nom, prénom: RAOSAVLJEVIĆ, Predrag

Sexe: masculin

Date et lieu de naissance: le 29 janvier 1979, Banja Luka, Bosnie-Herzégovine

Nationalité: Bosnie-Herzégovine

II. Etudes et diplômes, et autres qualifications

- **Doctorat en droit**, Université de Belgrade, faculté de droit, Serbie, 2012; Domaine: Charte de l'ONU
- **Master en droit**, Université de Columbia, faculté de droit, New York City, États-Unis, 2005; Sujet principal: Le droit international des droits de l'homme
- **Licence en droit** / diplôme national (4 ans), Université de Banja Luka, Bosnie-Herzégovine, 2001

III. Activités professionnelles pertinentes

a. Description des activités judiciaires

- Gouvernement de Bosnie-Herzégovine: Ombudsman adjoint/ Chef de l'Unité pour l'élimination de toutes formes de la discrimination (depuis 2010), Banja Luka, Bosnie-Herzégovine

Description du poste: enquêter sur les plaintes des citoyens concernant la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, promouvoir la bonne gouvernance et la primauté du droit, écrire les recommandations adressés aux autorités publiques, représenter l'institution dans les procédures judiciaires en application de la loi sur l'interdiction de la discrimination, rédiger des mémoires *amicus curiae*, les rapports annuels et spéciaux, rapports alternatifs aux organes conventionnels des Nations Unies

- **Commission d'Etat pour l'examen du Barreau, Président de la Commission**, nommé par le ministère de la Justice en 2024, examinateur dans le domaine du droit constitutionnel

b. Description des activités juridiques non judiciaires

Professeur d'université:

- Cours: Droit international public, Droit européen, Droit de l'Union européenne, Clinique des Droits de l'Homme,
- Position: Maître de conférences (2013); professeur adjoint (2018); professeur titulaire d'une chaire (2024), Université PIM et Université d'études commerciales, Banja Luka, Bosnie-Herzégovine

Professeur visiteur, international:

- Université de Córdoba, Faculté de droit, Espagne, 2023
- Université du Texas, Austin, 2019
- American University, Washington DC College of Law, États-Unis, 2018/19
- American University, School of International Service, États-Unis, 2019

Membre de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance – ECRI, au nom de la Bosnie-Herzégovine, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2013-2018

c. Description des activités professionnelles non juridiques

Attaché diplomatique, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Genève, Suisse, 2006-2007

Stagiaire au Secrétariat de Nations Unies, Conseil de Sécurité, New York, États-Unis, 2005

IV. Activités et expérience dans le domaine des droits humains

Gouvernement de Bosnie-Herzégovine, Ombudsman adjoint / Chef de l'Unité pour l'élimination de toutes formes de la discrimination (depuis 2010) Banja Luka, Bosnie-Herzégovine

Membre de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance – ECRI, au nom de la Bosnie-Herzégovine, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2013-2018

V. Activités publiques

a. Postes dans la fonction publique

b. Mandats électifs

c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

VI. Autres activités (domaine, durée, fonctions)

Membre de la Commission d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur, nommé par l'Agence pour le développement de l'enseignement supérieur et l'assurance qualité de Bosnie-Herzégovine en 2024

Membre et vice-président du conseil d'administration de l'Université de Banja Luka, 2013-2017

Membre et vice-président du conseil scolaire de l'École de la musique de Banja Luka, 2008-2012

Distinctions académiques et professionnelles:

- Fulbright scholar, Département d'État des États-Unis, Washington College of Law, 2018/19
- Développement professionnel, Commission américaine des droits civils, Washington DC, 2019
- Développement professionnel, European Ombudsman, Strasbourg/Bruxelles, 2018
- Parker School of Foreign and Comparative Law, Recognition of Achievement, New York City, 2005
- Stone Harlan Fiske Scholar, Columbia University School of Law Honor, New York City, 2005

VII. Travaux et publications

Droit européen des droits de l'homme, manuel universitaire, 2024

20 publications dans le domaine du droit international, droit européen, droits de l'homme

VIII. Langues

Langue	Français	Anglais
Lire	C1	C2
Ecrire	C1	C2
Ecouter	C1	C2
Parler	C1	C2
Comment avez-vous appris	Lycée à Banja Luka, en vivant et travaillant à Genève, Suisse	écoles aux États-Unis

IX. Autres informations pertinentes

X. Amélioration des compétences linguistiques

Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat (veuillez cocher la case pour confirmer).

☒ Oui, je confirme

XI. Résidence à Strasbourg

Veuillez confirmer que vous vous installerez de manière permanente à Strasbourg si vous êtes élu juge à la Cour (veuillez cocher la case pour confirmer).

☒ Oui, je confirme